

Direction Générale Déléguée  
à la Cohérence Territoriale  
Département Territoires et Proximité  
Pôle Nantes Ouest  
Affaire suivie par Sandra BREUX  
Tél. +33 (0)2 28 03 47 40

Madame Johanna ROLLAND  
Maire  
Mairie de Nantes  
2, rue de l'Hôtel de Ville  
44000 NANTES

Nos réf. : 2020\_09\_0245D

Pièces jointes :

- 1 copie de l'arrêté n° 2020-558
- 1 affiche
- 1 exemplaire du dossier d'enquête

**Objet :** Procédure de transfert d'office, dans le domaine public métropolitain, de la voie privée dénommée rue des Chantiers de Crucy sise sur le territoire de la commune de Nantes

Nantes, le                    **- 4 SEP. 2020**

Madame le Maire,

L'ouverture d'une enquête publique relative au transfert d'office, dans le domaine public métropolitain, de la voie privée dénommée rue des Chantiers de Crucy, sise sur le territoire de la commune de Nantes, a été prescrite par arrêté n° 2020-558 du 27 juillet 2020.

Cette enquête publique se déroulera au pôle de proximité Nantes Ouest de Nantes Métropole du lundi 14 septembre 2020 au mercredi 30 septembre inclus.

Monsieur Alain RINEAU (retraité ~ Directeur de collège), désigné commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie :

- le lundi 14 septembre 2020 de 9h00 à 12h30,
- le jeudi 24 septembre 2020 de 14h00 à 17h30,
- le mercredi 30 septembre 2020 de 14h00 à 17h30.

Par ailleurs, nous ferons paraître une information au public dans les journaux « Presse Océan » et « Ouest France » et nous procéderons à un affichage sur site (affiches A3 placardées aux abords et dans la rue des Chantiers de Crucy).

Par la présente, je vous adresse différents documents :

- une copie de l'arrêté ayant prescrit l'ouverture de l'enquête publique,
- un exemplaire du dossier d'enquête publique,
- une affiche.

Je vous remercie de bien vouloir procéder, dans les meilleurs délais, à l'affichage de l'arrêté et de l'affiche en mairie et de me faire parvenir, le moment venu, le certificat d'affichage pour ledit arrêté, à l'attention de Madame BREUX.

L'exemplaire du dossier d'enquête, joint à la présente, vous est réservé.

Si le public n'a pas la possibilité de se déplacer au pôle de proximité Nantes Ouest, il pourra alors adresser ses éventuelles observations par courrier, pendant la durée de l'enquête, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur  
Nantes Métropole  
Pôle de proximité Nantes Ouest  
44923 Nantes cedex 9

Les services du Pôle Nantes Ouest restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Veillez agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Michel LUCAS  
Vice-président

